



## ASPECT

Association pour la **S**auvegarde et la **P**romotion de l'**E**nvironnement  
du **C**onquet

1, rue Aristide Briand

29217 Le Conquet

<http://www.aspect-le-conquet.fr/>

### PROCES-VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

**DU 26 MARS 2023**

Le 26 mars 2023 à 10h, les membres de l'association et sympathisants se sont réunis salle des Renards, en assemblée générale sur convocation du Conseil d'Administration, effectuée par lettre envoyée par voie électronique adressée le 18 mars 2023



Il a été établi une feuille de présence, signée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs.

Josiane Clochon préside la séance en sa qualité de Présidente de l'association.

La Présidente constate que le quorum est atteint en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle salue la présence Mr le Maire et des représentants de la municipalité ainsi que les représentants de la presse, les sympathisants présents et les adhérents représentés.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

la copie de la lettre de convocation ;

la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés ;

Vous trouverez ci-joint :

Le rapport d'ensemble des activités de l'association au cours de l'année 2022;

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation des comptes de l'association de l'exercice 2022
- Présentation du rapport d'activités
- Quitus au Conseil d'Administration de sa gestion
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Echanges sur le thèmes :
  - Nature et environnement, quel avenir pour Le Conquet ?
  - consommation d'espaces agricoles et naturels (bilan PC, lotissements, PLU-iH)

La Présidente donne la parole à Jean Chabrol, trésorier, qui présente les comptes de l'association des trois derniers exercices et le bilan arrêté au 31 décembre 2022.

La Présidente procède à la lecture du rapport d'activités donne la parole à :

- Jean Chabrol qui projette l'analyse comparée qu'il réalise depuis plusieurs années de l'octroi des permis de construire délivrés et de la consommation d'espace correspondante pour l'ensemble des communes de la CCPI.
- Raymond Le Guen qui présente les questions posées par ASPECT lors des enquêtes publiques concernant , la modification n°3 du PLU du Conquet et le classement de la zone de Saint Mathieu.

Puis la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE Résolution - Approbation des comptes et du rapport d'activité**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente sur l'activité de l'association au cours de l'exercice 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, ledit exercice se soldant par un excédent de trésorerie de 138 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente et au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME Résolution – renouvellement des membres du conseil d'administration**

L'Association est administrée par un Conseil de 12 membres au maximum, élu par l'Assemblée Générale. La durée du mandat est de 3 ans. Le Conseil est renouvelable par tiers annuellement.

A l'appel de la Présidente se portent candidats au Conseil d'Administration de l'association : Jean Chabrol, Daniel Claris, Josiane Clochon, Nicole De Guerdavid, Christian Garnier, Raymond Le Guen, Marie-Claude Robin et Pierre Conan.

L'assemblée approuve la nouvelle composition du Conseil d'Administration pour les trois prochaines années.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **TROISIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

La Présidente donne alors la parole à Christian Garnier qui projette et commente, en introduction du débat, une sélection de vues illustrant la place de la nature au Conquet et son rapport avec le bâti et l'urbanisation .

La parole aux personnes présentes, suite à l'exposé du rapport d'activité :

1. concernant le lotissement de Pen Ar Valy, la municipalité précise que ce dossier fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
2. Sur la présentation du nombre de permis délivrés, plusieurs personnes s'étonnent de l'octroi d'un nombre aussi élevé de permis, s'en suit un débat à propos des « maires bâtisseurs » de la CCPI
3. Sur l'implication d'ASPECT contre l'autorisation que le préfet a donnée d'extension de la porcherie Avel Vor en Landunvez, un participant intervient pour mettre en question les paramètres et les méthodes des mesures de la qualité des eaux de baignade sur le rivage de la CCPI.

Les échanges lors du débat sur le thème « Nature et environnement, quel avenir pour Le Conquet ? » ont portés sur :

- L'aménagement de l'espace vert autour du lavoir du Drellac'h : le choix des végétaux, la suppression complète de l'espace naturel propice à la biodiversité et des aménagements impraticable pour les PMR.
- La possibilité d'utiliser plus de plantes locales dans les espaces verts de la commune
- la pollution, les algues vertes sur la Ria, la qualité des eaux de baignades.
- le stationnement de véhicules « ventouses » le long de la route touristique.
- la préemption de la SAFER, à l'issue du compromis de vente entre une éleveuse de chevaux Conquétquoise et les héritiers d'une exploitation agricole située au lieu-dit Kerinou, au profit d'un industriel porcin de Plougonvelin. La municipalité nous apprend quelle n'est pas informée de ce projet. L'éleveuse Conquétquoise prend part à la discussions.

Les débats se sont conclus sur la promesse du maire de créer une commission environnementale participative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par la Présidente.